ACADÉMIE
DE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Corse du Sud

DIVISION DU PERSONNEL ENSEIGNANT 1er degré
ET DES MOYENS
Affaire suivie par :
Véronique POLI
Cheffe division du personnel enseignant
1er degré et des moyens
Tél : 04 95 51 59 70/72
Mél : persoia2a@ac-corse.fr

Boulevard Pugliesi Conti
BP 832
20192-AJACCIO Cedex 4

REF : VP/BP-A/2024/N°23

Ajaccio, le 22 Mars 2024

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de
l'Education Nationale de la Corse du Sud

à

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs académiques
Des services départementaux
De l'éducation nationale
Division des personnels enseignants du 1er degré

Objet : Mouvement complémentaire interdépartemental du 1er degré par exeat et ineat directs
Rentrée scolaire 2024
Références : BO spécial N°6 du 28 Octobre 2021 – point 2.3 : lignes directrices de gestion ministérielle relative à la mobilité des personnels du Ministère de l'Education Nationale,de la Jeunesse et des Sports. .

Le mouvement complémentaire permet de résoudre notamment les situations particulières de rapprochement de conjoints non satisfaites ou inconnues lors du mouvement interdépartemental.

La date limite de réception des demandes, dans le département de la Corse du Sud, est fixée au plus tard le

VENDREDI 31 MAI 2024
à : DSDEN Corse du Sud
Division des personnels enseignants du 1er degré et des moyens (DPEM 1er degré)
BP 832 - 20192 Ajaccio cédex 4
de préférence par mail à : mvt2a@ac-corse.fr

1 - Demande d'exeat

Les personnels qui désirent quitter le département de la Corse du Sud doivent adresser à la DSDEN de la Corse du Sud une demande d'exeat accompagnée d'une fiche de renseignements complétée (annexe 1).
Ils doivent, en parallèle, se renseigner auprès de la Direction Académique du département souhaité pour connaître les modalités et la date limite de dépôt du dossier d'ineat.

2 – Demandes d'ineat

Les enseignants qui souhaitent intégrer le département de la Corse du Sud doivent envoyer :

- Une demande manuscrite d'ineat précisant le motif invoqué
- Une fiche de renseignements complétée (formulaire joint)
- Une promesse d'exeat ou un avis différé
- Une fiche de synthèse informatisée
- Le barème des permutations informatisées (si participation)

Pour les demandes au titre du rapprochement de conjoints, les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- Les personnels mariés avec ou sans enfant : une copie du livret de famille.
- Les personnels non mariés ayant des enfants reconnus ou à naître reconnus par anticipation par les deux parents : une copie du livret de famille.
- Les personnels pacsés : une copie de la déclaration du PACS et une attestation de déclaration commune certifiée par les services des impôts ou une copie du dernier avis d'imposition.
- Une attestation d'emploi du conjoint datant de moins de 3 mois précisant la date de prise de fonction.

Pour les demandes réalisées à titre social :

- L'enseignant qui demande un ineat à titre social doit solliciter l'assistant social de son département d'origine. Un avis social sur la demande « très prioritaire », « prioritaire » ou « défavorable » sera formulé et adressé au département de la Corse du Sud.

Pour les demandes réalisées à titre médical :

- L'enseignant qui demande un ineat à titre médical dans le département de la Corse du Sud doit solliciter le médecin de prévention de son département d'origine qui adresse au département de la Corse du Sud un avis médical. Le dossier doit être accompagné du certificat médical.

Je vous prie de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des enseignants du premier degré de votre département.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
Le Directeur Académique
Dominique OGGIOLI

PJ : annexe 1